

ENGAGEMENT ANIMAUX 2022

30 ONG rassemblées



ENGAGEMENT ANIMAUX 2022

Je soussigné(e) F. Szipiner candidate du parti LR à l'élection législative de 2022, dans la 14 circonscription du département de PARIS m'engage à mettre en œuvre lors de mon mandat les mesures cochées ci-dessous.

Cocher les mesures validées : aucune annotation ou modification des mesures proposées ne pourra être prise en compte

- Animalx et société (16 pts)**
- Mesure 1 : Changer une autorité indépendante du respect de la protection des animalx. (4pts)
 - Mesure 2 : Constitutionnalisation : inscrire dans la Constitution la protection des animalx et en faire ainsi une valeur fondamentale de notre État de droit. (4pts)
 - Mesure 3 : Formation : Indépendance, responsabilité et maintien de tous les professionnels concernés : la connaissance des animalx en tant qu'individu sensible, la connaissance du lien entre la violence animalx et humaine et la rupture d'un cycle sans fin de persécution de la biodiversité. (4pts)
 - Mesure 4 : Moyens de moyens en cas de crise : Mettre en œuvre les ressources et moyens - humains, financiers, juridiques ou judiciaires - nécessaires pour l'application des réglementations concernant les animalx. (4pts)
- Élevage, transport et abattage (15pts)**
- Mesure 5 : Interdire les transports en cage au profit de l'élevage avec accès au plein air (cf 2022). (4pts)
 - Mesure 6 : Proposer ou soutenir les textes législatifs qui sont de nature à améliorer l'intégration de normes de bien-être animalx dans les politiques publiques, notamment en matière de pratiques d'élevage, de transport ou de commerce de détail. (4pts)
 - Mesure 7 : Interdire les longs transports au sein de l'UE et les exportations vers le pays tiers d'animalx vivants. (4pts)
 - Mesure 8 : Interdire les transports maritimes d'animalx vivants. (4pts)
 - Mesure 9 : Interdire l'abattage des femelles au-delà des deux tiers de leur gestation et imposer la vidéo-surveillance obligatoire en abattoir. (2pts)
 - Mesure 10 : Interdire l'abattage de tous les animalx avant la saignée en abattoir. (2pts)
- Expérimentation animalx (12pts)**
- Mesure 9 : Garantir le droit à l'éducation de conscience en ce qui concerne l'expérimentation animalx et la destruction d'êtres vivants. (4pts)
 - Mesure 10 : Encourager l'utilisation et le développement de modèles non-animalx pour le rapport aux modèles animalx. (2pts)
 - Mesure 11 : Créer une enquête parlementaire sur la validité des méthodes non-animalx par rapport aux modèles animalx. (2pts)
 - Mesure 12 : Demander un plan national de financement, de validation et de faisabilité des méthodes non-animalx. (2pts)
 - Mesure 13 : Garantir l'indépendance, la compétence et la transparence des comités éthiques en expérimentation animalx. (4pts)
- Diversissements, captivité et exploitation des animalx (12pts)**
- Mesure 14 : Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi-Vieillesse à l'égard de la multibénéficiaire animalx, un fonds propre devra être déployé pour la création, l'entretien et le fonctionnement de structures d'accueil pour les animalx sauvages endémiques terrestres et aquatiques (célestes). (4pts)
 - Mesure 15 : Adopter l'acceptation ouverte par l'article 521-3 du Code pénal pour que la corrida ainsi que les combats de coqs ne puissent plus passer. (4pts)
 - Mesure 16 : Adopter l'acceptation ouverte par l'article 521-3 du Code pénal pour que la corrida ainsi que les combats de coqs ne puissent plus passer. (4pts)
- Animalx sauvages et biodiversité (16pts)**
- Mesure 17 : Adopter en 2020, 10 % de libre circulation sur chacun des écosystèmes terrestres et marins, en métropole et en outre-mer. (4pts)
 - Mesure 18 : Interdire la chasse au moins deux jours par semaine dont le dimanche. (2pts)
 - Mesure 19 : Interdire la chasse au moins deux jours par semaine dont le dimanche. (2pts)
 - Mesure 20 : Interdire la chasse au moins deux jours par semaine dont le dimanche. (2pts)
 - Mesure 21 : Approuver la liste des espèces à multiplier et à retirer de la liste des espèces à multiplier. (4pts)
 - Mesure 22 : Approuver la liste des espèces à multiplier et à retirer de la liste des espèces à multiplier. (4pts)
 - Mesure 23 : Interdire les pratiques de chasse et de piégeage comme il est interdit à l'égard des animalx sauvages (chasses traditionnelles, chasse à courre, la vénerie sous verre, chasse à l'arc, chasse en enclos, pièges suants, multibénéficiaire non sélectif). (4pts)
 - Mesure 24 : Interdire la chasse à courre et la vénerie sous verre. (4pts)
- Animalx de compagnie et de loisir (16pts)**
- Mesure 25 : Pour lutter contre le malheur animalx, soutenir financièrement et rendre obligatoire la stérilisation des chats errants par les communes et mener une campagne de sensibilisation de particuliers. (4pts)
 - Mesure 26 : Soutenir la protection des animalx de compagnie et de loisir. (4pts)
 - Mesure 27 : Créer un fonds dédié à la protection des animalx de compagnie et de loisir. (4pts)
 - Mesure 28 : Sous la tutelle de l'État, créer des centres d'hébergement temporaire pour la prise en charge des animaux de compagnie en attente d'adoption ou d'abandon, afin d'éviter leur placement et de leur offrir de meilleures conditions de vie. (4pts)
 - Mesure 29 : Interdire le commerce et la détention des animalx de compagnie. (4pts)
 - Mesure 30 : Interdire le commerce et la détention des animalx de compagnie. (4pts)
 - Mesure 31 : Soutenir la création d'activités de terrain, renforcement des salaires, développement de la coopération internationale, etc. (2pts)
 - Mesure 32 : Soutenir la création d'activités de terrain, renforcement des salaires, développement de la coopération internationale, etc. (2pts)
 - Mesure 33 : Demander que soient définies les conditions minimales de bien-être des animalx domestiques de compagnie et des équidés via la mise en place d'une réglementation et le lancement d'une campagne de communication. (4pts)
- Animalx sauvages et biodiversité (16pts)**
- Mesure 34 : Interdire de toutes formes de dressage, des spectacles d'animalx sauvages et des mises en contact direct entre public et animalx sauvages. (4pts)

Merci de renvoyer ce document complété et signé par email à politique@engagement-animaux.fr afin que nous puissions mettre en ligne vos engagements sur la plateforme www.engagement-animaux.fr

Date et signature

F. Szipiner